



## COMMUNE DE COULOMMIERS-LA-TOUR

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/01/2026**

L'an deux mil vingt-six, le douze janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain SOUVRAIN, Maire

**Date de convocation** : 05/01/2026

**PRESENTS** : MM(es) Alain SOUVRAIN, Anne CHESNESEC, Michel DUFOUR, Raphaël GUILLOT, Laurent LAROCHE, Baptiste MALLANGEAU, Anne WEDRAT-PRIGENT, Jean-Pierre REBOURS, et Evelyne SERREAU

**ABSENT(ES) EXCUSE(ES)** : Michel DUFOUR, Myriam LELONG et Virginie RENO

**PROCURATION** Michel DUFOUR à Raphaël GUILLOT, et Virginie RENO à Anne WEDRAT-PRIGENT.

Mme Anne WEDRAT-PRIGENT a été nommée secrétaire.

Effectif légal du conseil municipal : 15 Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 8+2

**Ordre du jour de la séance :**

1. Validation du PV de séance du CM du 17 décembre 2025
2. Comptabilité : autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du BP2026
3. Subvention 2026 aux associations
4. Participation aux frais de voyage scolaire
5. Point affaire scolaire
6. Point travaux
7. Questions diverses

**Délibérations adoptées :****Délibération D12012026-1 Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026****I- Contexte**

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « ***dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*** »

Ces « **crédits ouverts** » correspondent aux **crédits nouveaux**, ce qui **exclut les restes à réaliser (RAR)**.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

**II- Propositions :**

Pour mémoire, les dépenses réelles d'investissement du budget primitif **2025** et des décisions modificatives s'élèvent à **193 427 €** (**186 810 €** de **crédits nouveaux** et **6 617 €** de **RAR**).

Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant maximal de **46 702,50 €** (soit 25% de **186 810 €**).

Le Conseil municipal est saisi afin d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif **2026**, dans la limite d'un montant de **46 702,50 €** selon la répartition ajustée suivante :



## COMMUNE DE COULOMMIERS-LA-TOUR

Chapitre ou opération	Imputation budgétaire	Nature de la dépense	Montant
Chapitre 20	2031	Étude	1 000€
Chapitre 21	2151	Travaux voirie	15 000€
Chapitre 21	2184	Matériel de bureau et mobilier	15 000€
Chapitre 22	221	Aménagement terrain	15 000€
<b>Total</b>			<b>46 000 €</b>

**TOTAL = 46 000 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

### **Délibération D12012026-2 Subventions communales 2026 aux associations**

*Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des suffrages (8+2 procurations)*

- Décide d'allouer, pour l'exercice 2026, les subventions suivantes :

6574	SUBVENTIONS	
	Association de chasse de Coulommiers-la-Tour	150,00
	Gym Loisirs de Coulommiers-la-Tour	300,00
	Les Cavaliers de la Tour	150,00
	Le Comité des Fêtes de Coulommiers-la-Tour	0,00
	Amicale des Pompiers de Selommes	50,00
	Les conciliateurs de Justice	50,00
	Imprévus	300,00
	ADMR	0,00
	La boule Selommoise	0,00
	CFA chambre des métiers et de l'artisanat du Loir-et-Cher	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>1 000€</b>

- Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026.

### **Délibération D12012026-3 Subvention communale pour voyages scolaires**

Monsieur le Maire informe les conseillers d'une demande de parents d'élèves habitant la commune et sollicitant l'octroi d'une subvention pour voyage scolaire :

En effet, le Collège Robert Lasneau (Vendôme) organise un voyage en Espagne du 04 au 09 mai 2026 auquel va participer des jeunes columériens et dont le montant restant à charge des parents est de 345 €.

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,*

\* décide d'attribuer une subvention de 40 € par enfant, crédits prévus au budget primitif 2026, sous réserve de la présentation d'un justificatif de présence émanant de l'établissement scolaire et sous réserve que la famille n'ait pas déjà reçu une subvention pour un voyage du même type durant le cycle scolaire de l'enfant concerné.

\* autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.



## COMMUNE DE COULOMMIERS-LA-TOUR

### **Point à l'ordre du jour n'ayant pas entraîné de délibération :**

Le PV de la séance du 17 décembre 2025 a été approuvé à l'unanimité des présents + 2 pouvoirs.

### **Point Affaires Scolaires :**

- Monsieur SOUVRAIN a fait un retour sur la réunion qui s'est tenue avec le sous-préfet, l'inspectrice de l'éducation nationale et les parents des élèves qui ont quittés l'école publique ou qui n'ont pu être inscrit.
- Le 23 janvier 2026, une réunion aura lieu à la demande de l'inspectrice d'académie avec Monsieur GUILLOT Raphaël et Monsieur LAROCHE Laurent à la mairie.

### **Point travaux :**

- Tertre de la Rabière : les travaux réalisés par ENEDIS en cours. Une coupure d'électricité est prévue le 15 janvier 2026. La fibre a été tirée.
- Les décorations de Noël seront démontées le 13 janvier 2026
- Le stock de calcaire va être renouvelé.
- Prévoir de tailler les acacias au niveau de la salle des associations
- Lampadaires au cimetières et chemin à faire → prochain mandat
- Le tour des caniveaux à faire → prochain mandat
- Logement de la mairie : présence de moisissure au niveau de la fenêtre de la salle de bain. Visite à faire régulièrement.
- Trous sur la route de Villetrun

### **Questions diverses :**

- Chantier citoyen 2026 : le dossier a été accepté pour 20h de travaux sur la commune. Il est prévu la rénovation des balustrades autour du plan d'eau. Ils seront présents du 27 au 31 juillet 2026 les matins.
- La commission des impôts se réunira le 3 mars 2026 à 14h.
- Virginie RENOU s'est retrouvé à régler des courses concernant des achats pour Noël n'ayant pas la carte pro de la commune. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le remboursement des frais engagés.
- Un courrier à Mesdames GAULT est à faire afin d'autoriser la commune à les accompagner dans l'évacuation des épaves.
- Une prise de courant à déplacer sur poteau. Prise sur la place du lavoir → devis à faire
- Essai d'un nouveau fonctionnement concernant les commandes à Leclerc pour la cantine.  
Le fonctionnement est le même que pour une association, il faut envoyer un mail 15 jours avant la date souhaitée en précisant différentes informations relatives aux produits souhaités. La commande est à récupérer au magasin. Une place est dédiée le long du pignon. Pour le premier retrait, Raphaël GUILLOT se rendra au Leclerc avec Angélique. La commande est à payer au moment du retrait.
- Marquage des stops à revoir sur toute la commune.

### **Procès-verbal de la séance du 12/01/2026 validé le**

**Le Maire,  
SOUVRAIN Alain**

**Le secrétaire de séance,  
WEDRAT-PRIGENT Anne**